



Charges de copropriété en compte sequestre

Par **shock**, le **04/10/2010** à **15:32**

Bonjour,

Mon syndic d'immeuble refuse d'effectuer des réparations sur des parties communes affectant la structure de l'appartement dont je suis propriétaire.

J'envisage donc de mettre mes charges de copropriété en compte séquestre.

En ais je le droit ?

Dans l'affirmative, qu'elle est la procédure à suivre ?

D'avance, merci pour la réponse.